

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CHU BORDEAUX
Valérie LOZANO
05.56.79.54.38
ifmk@chu-bordeaux.fr

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Concours
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Concours à l'issue de la première année commune aux études de santé option « Kinésithérapie » de l'Université de Bordeaux. Le concours porte sur des unités d'enseignement communes avec le concours de médecine et sur des unités d'enseignement spécifiques, notamment en anatomie de l'appareil locomoteur et en kinésithérapie. Les coefficients des différentes épreuves sont spécifiques au concours d'entrée. CONDITIONS D'ÂGE Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année en cours – pas de dérogation.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

La profession de masseuse-kinésithérapeute consiste à prévenir l'altération des capacités fonctionnelles des personnes, à concourir à leur maintien et, lorsque ces capacités sont altérées, à les rétablir ou à y suppléer. Le masseuse-kinésithérapeute utilise des gestes et des techniques spécifiques, notamment le massage et, dans chaque cas particulier, il choisit les techniques les plus appropriées en tenant compte des caractéristiques psychologiques, sociales, économiques et culturelles de la personnalité de chaque patient, à tous les âges de la vie. Le masseuse-kinésithérapeute concourt, en collaboration avec les autres professionnels de santé, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet thérapeutique.

Contenu et modalités d'organisation

Selon l'Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseuse-kinésithérapeute, la durée des études est de 4 ans. La formation en masseuse-kinésithérapie débute après une première année universitaire validée en PACES paramédicale « Masso-Kinésithérapie » (60 ECTS acquis). Elle se déroule sur deux cycles de 4 semestres chacun, et vise au développement des compétences professionnelles. Le premier cycle correspond aux 1^{re} et 2^e années, le deuxième cycle correspond aux 3^e et 4^e années. Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités inhérentes aux rôles et missions de la masseuse-kinésithérapie. Le 1^{er} cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Le 2^e cycle, à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis, organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession. La formation est construite par alternance entre : des temps de formation théorique, méthodologique et pratique; des temps de formation clinique et hors clinique réalisés sur les lieux d'exercice des masseuses-kinésithérapeutes; dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation réelle. La présence lors des travaux dirigés (comportant les travaux pratiques) et en stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent être obligatoires en fonction du projet pédagogique. Certains cours peuvent se réaliser en enseignement à distance (EAD) ou e-learning. Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule en fonction de la date de rentrée de préférence en juin et au plus tard en septembre de l'année considérée. La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio Les crédits européens correspondants aux stages sont attribués semestriellement en fonction de l'assiduité

...
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de masseuse-kinésithérapeute - Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?**Suite de parcours**

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00059093	du 06/09/2017 au 02/07/2021	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		MON COMPTE FORMATION	FPC
00087174	du 04/09/2018 au 02/07/2022	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		MON COMPTE FORMATION	FPC
00151886	du 03/09/2019 au 02/07/2023	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		MON COMPTE FORMATION	FPC

00203366

du 14/09/2020 au
05/07/2024

Bordeaux (33)

CHU BORDEAUX

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00232277

du 13/09/2021 au
04/07/2025

Bordeaux (33)

CHU BORDEAUX

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00310987

du 12/09/2022 au
01/07/2026

Bordeaux (33)

CHU BORDEAUX

MON
COMPTE
FORMATION

FPC